

- [Accueil](#)
- [Ecrire un communiqué](#)
- [Nouveau compte](#)
- [A propos de nous](#)
- [F.A.Q.](#)
- Rechercher ici...

Soumettre la requête

Les courtiers en travaux se fédèrent pour mieux encadrer leur métier

Créée par Nicolas Daumont, l'inventeur du métier de courtier en travaux, et des professionnels du secteur, la Fédération Française du Courtage en Travaux (FFCT) entend défendre et valoriser l'image de ce nouveau métier, tant auprès des pouvoirs publics que des particuliers ayant recours à ce service.

En 2000, l'activité de courtage en travaux ne regroupait que quelques entreprises pionnières.

Ce n'est plus le cas, huit ans plus tard. Des réseaux se sont structurés sous enseigne, de petites entreprises se sont lancées sur le marché et de nombreux travailleurs indépendants proposent aussi ce nouveau service.

Or, les courtiers en travaux ne peuvent actuellement se prévaloir d'un statut juridique alors que d'autres professions d'intermédiation telles que les agents immobiliers ou les courtiers en crédit, par exemple, en ont un.

Cette absence d'organisation représentative capable d'encadrer la profession de courtier en travaux est préjudiciable. Elle a pour première conséquence de développer des comportements et des situations pouvant porter atteinte aux intérêts de la profession.

Ce constat a naturellement conduit Nicolas Daumont et les autres membres fondateurs à réfléchir sur une solution et à créer la FFCT (association Loi 1901).

Après avoir défini ses principales missions et s'être doté d'un site Internet pour une meilleure visibilité auprès de ses différents publics, la Fédération entend regrouper au niveau national l'ensemble des professionnels du courtage en Travaux afin de défendre les intérêts communs et valoriser l'image de ce nouveau métier. Loin d'être un simple organe représentatif de la profession, la FFCT s'affiche comme une fédération militante et apolitique.

Un objectif prioritaire : encadrer la profession

La FFCT représentera collectivement ses membres et la profession auprès des pouvoirs publics, des organismes professionnels syndicaux ou associatifs et des organismes paritaires.

« Parmi nos objectifs prioritaires, nous souhaitons faire « normer » le métier de courtier en travaux pour apporter aux clients, aux artisans et aux courtiers la garantie du professionnalisme, de la rigueur et des compétences des acteurs de ce nouveau métier ». précise Nicolas Daumont, Président de la FFCT.

Cette normalisation devra passer par la création d'un code APE et d'une convention collective spécifiques. De plus, pour faire reconnaître ce nouveau métier, la FFCT demande aussi qu'un ordre des courtiers en travaux soit institué.

Enfin, grâce à son site Internet et à de nombreuses actions de communication, la Fédération va s'atteler à promouvoir ce métier auprès des professionnels et du grand public.

Elle pourra aussi intervenir en qualité de médiateur pour tenter de régler les litiges amiables ou apporter des solutions.

Parmi ses premières actions, la FFCT a défini et publié un code de déontologie (consultable sur le site www.courtage-travaux-ffct.fr) qu'il appartient à l'ensemble de ses membres de respecter. Afin d'aider les jeunes courtiers en travaux dans l'exercice de leur activité, elle a développé des formations sur le métier de courtier en travaux, portant notamment sur l'importance juridique d'en connaître le périmètre d'exercice. Une newsletter est également mis à la disposition de ses adhérents.

Les membres du bureau

La Présidence de la FFCT est assurée par Nicolas Daumont, (32 ans) Président Directeur Général de la SA Daumont et Consultants, détentrice de la marque Illico Travaux, réseau de courtier en Travaux.

A ses côtés, trois vice-présidents : Sylvain Mazeau, avocat au barreau de Lyon, sera chargé des aspects juridiques; Thierry Abriat, gérant de la société de développement Abriat Consultants et Ingrid Blondeau, gérante d'une agence de courtage en travaux seconderont Nicolas Daumont dans les affaires courantes.

Denis Audureau, (53 ans) nommé Secrétaire Général de la FFCT, apportera son expertise dans le domaine du bâtiment et assurera les formations au travers sa société Batiforma.

Eric Bau, nommé Trésorier, est architecte de formation. Il est souvent en contact sur le terrain avec des courtiers en travaux.

Hervé Blandin et Didier Fontaine, du réseau de courtiers Activ'Travaux, ont rejoint les fondateurs de la FFCT et occupent le poste d'administrateur.

A propos du courtage en travaux :

Le courtier en travaux intervient à la demande de particuliers ou d'entreprises souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat, d'extension ou de rénovation. Il sélectionne les professionnels du bâtiment qu'il juge les plus efficaces et les met en relation avec le client, à qui il appartient de faire le choix final. Outre de meilleurs prix et un gain de temps, le client a l'assurance d'avoir affaire à des entreprises de qualité qui présentent toutes les garanties.

A propos de la FFCT :

Lancée en 2008 sous l'impulsion de Nicolas Daumont, l'inventeur du métier de courtage en travaux, et de professionnels du secteur, la FFCT entend défendre et valoriser ce nouveau métier. Quelques mois après sa création, la Fédération regroupait déjà près de 150 membres.

www.courtage-travaux-ffct.fr

Contact

Société: **Fédération Française du Courtage en Travaux (FFCT)**